

1-Methyl-2-pyrrolidinone

M79603-1L

Version 1.2

Date de révision
08.06.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : 1-Methyl-2-pyrrolidinone
FDS-nombre : 000000020269
Type de produit : Substance
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Nom Chimique : N-méthyl-2-pyrrolidone
No.-Index : 606-021-00-7
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119472430-46

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne
Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA
Téléphone : (49) 5137-999 0
Téléfax : (49) 5137-999 123
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: : PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1 basé

1-Methyl-2-pyrrolidinone

M79603-1L

Version 1.2

Date de révision
08.06.2017

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B

H360D Peut nuire au fœtus.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système respiratoire

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H315
H319
H335
H360D

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence :

P260
P280
P302 + P352
P304 + P340
P305 + P351 + P338
P308 + P313

Ne pas respirer les poussières/ fumées/
gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Porter des gants/vêtements de
protection/ équipement de protection
des yeux/du visage.
CONTACT AVEC LA PEAU : Laver
avec beaucoup d'eau.
EN CAS D'INHALATION: Transporter la
victime à l'extérieur et la maintenir au
repos dans une position où elle peut
confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES
YEUX: rincer avec précaution à l'eau
pendant plusieurs minutes. Enlever les
lentilles de contact si la victime en porte
et si elles peuvent être facilement
enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou
suspectée: consulter un médecin.

1-Methyl-2-pyrrolidinone

M79603-1L

Version 1.2

Date de révision
08.06.2017

Étiquetage spécial de : Réservé aux utilisateurs professionnels.
certains produits:

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4 606-021-00-7 01-2119472430-46 212-828-1	Repr. 1B; H360D Skin corr. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Corr. 2; H315	100 %	1*

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Contact avec les yeux:

1-Methyl-2-pyrrolidinone

M79603-1L

Version 1.2

Date de révision
08.06.2017

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

oxydes de carbone (CO, CO₂) et oxydes nitreux (NO_x).

Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

1-Methyl-2-pyrrolidinone

M79603-1L

Version 1.2

Date de révision
08.06.2017

Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Aspiration sur le site indispensable.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre.

Mesures d'hygiène:

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

1-Méthyl-2-pyrrolidinone

M79603-1L

Version 1.2

Date de révision
08.06.2017

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
N-méthyl-2-pyrrolidone	EU ELV SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
N-méthyl-2-pyrrolidone	EU ELV STEL	80 mg/m3 20 ppm		Indicatif
N-méthyl-2-pyrrolidone	EU ELV TWA	40 mg/m3 10 ppm		Indicatif
N-méthyl-2-pyrrolidone	INRS (FR) VLE	80 mg/m3 20 ppm		Indicative réglementaire
N-méthyl-2-pyrrolidone	INRS (FR) SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
N-méthyl-2-pyrrolidone	INRS (FR) VME	40 mg/m3 10 ppm		Indicative réglementaire

SKIN_DES - Désignation de la peau :

STEL - Valeur limite à courte terme

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	End-use / Impact	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarks
N-méthyl-2-pyrrolidone	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		40 mg/m3	Inhalation	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		80 mg/m3	Inhalation	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		19,8mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		208mg/kg bw/d	Contact avec la peau	

1-Méthyl-2-pyrrolidinone

M79603-1L

Version 1.2

Date de révision
08.06.2017

N-méthyl-2-pyrrolidone	Consommateurs / Long terme - effets systémiques	12,5 mg/m3	Inhalation	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Consommateurs / Aigu - effets systémiques	80 mg/m3	Inhalation	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Consommateurs / Long terme - effets systémiques	11,9mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Consommateurs / Aigu - effets systémiques	125mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Consommateurs / Long terme - effets systémiques	6,3mg/kg bw/d	Ingestion	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Consommateurs / Aigu - effets systémiques	29mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
N-méthyl-2-pyrrolidone	Eau douce: 0,25 mg/l	Assessment factor: 50
N-méthyl-2-pyrrolidone	Eau de mer: 0,025 mg/l	Assessment factor: 500
N-méthyl-2-pyrrolidone	Station de traitement des eaux usées: 10 mg/l	Assessment factor: 10
N-méthyl-2-pyrrolidone	Sédiment d'eau douce: 1,42 mg/kg dw	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Sédiment marin: 0,142 mg/kg dw	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Sol: 0,138 mg/kg dw	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463,

1-Methyl-2-pyrrolidinone

M79603-1L

Version 1.2

Date de révision
08.06.2017

468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: caoutchouc butyle

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	type amine
poids moléculaire	:	99,13 g/mol

1-Methyl-2-pyrrolidinone

M79603-1L

Version 1.2

Date de révision
08.06.2017

Point/intervalle de fusion	:	-24 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	204 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	:	91 °C Méthode: DIN 51758
Inflammabilité (solide, gaz)	:	n'est pas auto-inflammable
Température d'inflammation	:	245 °C
Limite d'explosivité, inférieure	:	1,3 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	:	9,5 % (v)
Pression de vapeur	:	0,32 hPa à 20 °C
Densité	:	1,028 g/cm ³ à 20 °C
Viscosité, dynamique	:	1,661 mPa.s à 25 °C
pH	:	8,5 - 10 Concentration: 100 g/l à 20 °C
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Soluble dans la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow -0,46

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

1-Methyl-2-pyrrolidinone

M79603-1L

Version 1.2

Date de révision
08.06.2017

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants
Acides
Bases

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50
Espèce: Rat
Valeur: 4.150 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50
Espèce: Rat
Valeur: > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50
Espèce: Rat
Valeur: > 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 403
Aérosol

Irritation de la peau:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Irritation des yeux:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

1-Methyl-2-pyrrolidinone

M79603-1L

Version 1.2

Date de révision
08.06.2017

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
donnée non disponible

Toxicité à dose répétée:
Note: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Danger par aspiration:
donnée non disponible

Autres informations:
Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
CL50
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Valeur: > 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité des plantes aquatiques:
CE50r
Espèce: scenedesmus subspicatus
Valeur: 673 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:
NOEC
Espèce: Daphnia magna
Valeur: 12,5 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2. Persistance et dégradabilité

1-Methyl-2-pyrrolidinone

M79603-1L

Version 1.2

Date de révision
08.06.2017

Biodégradabilité:

Biodégradation: 73 %

Durée d'exposition: 28 jr

Résultat: Facilement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3. Potentiel de bioaccumulation

On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation ($\log Pow \leq 4$).

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Demande Biochimique en : Valeur: < 2 mg/g

Oxygène (DBO)

Demande Chimique en : Valeur: env. 1.600 mg/g

Oxygène (DCO) Méthode: DIN 38409-H-41

Une bioaccumulation est peu probable.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

Marchandise non dangereuse

1-Methyl-2-pyrrolidinone

M79603-1L

Version 1.2

Date de révision
08.06.2017

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	n'est disponible
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	n'est disponible
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	n'est disponible
Allemagne	Berlin : 030/19240

Pays	Numéro de téléphone
Lettonie	+37167042473
Liechtenstein	n'est disponible
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	n'est disponible
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	n'est disponible
Portugal	808250143
Roumanie	n'est disponible
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	n'est disponible
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftnformation);+46104566786
Royaume Uni	n'est disponible

1-Methyl-2-pyrrolidinone

M79603-1L

Version 1.2

Date de révision
08.06.2017

Bonn : 0228/19240
Erfurt : 0361/730730
Fribourg : 0761/19240
Göttingen : 0551/19240
Homburg : 06841/19240
Mainz : 06131/19240
Munich : 089/19240

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Toxic Chemical Control Law (TCCL) List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

N-méthyl-2-pyrrolidone : H360D Peut nuire au fœtus.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

1-Methyl-2-pyrrolidinone

M79603-1L

Version 1.2

Date de révision
08.06.2017

H335
H315

Peut irriter les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
